

SRA
Karting



Jim Russell
Académie de Karting
MONT-TREBLANT



COUPE DE MONTREAL 2018



CHAMPIONNAT DE LA COUPE DE MONTRÉAL 2018 Réglementation du Championnat

Version: 02 mai 2018

Sanctionné par:

karting
Québec.ca

Table des matières

1.	Le championnat de la Coupe de Montréal	1
2.	Sanction.....	1
3.	Demandes relatives à la série.....	1
4.	Calendrier du championnat.....	1
5.	Esprit sportif des Pilotes, Équipes et Parents.....	1
6.	Prix pour les événements et championnat	2
7.	Système de pointage du championnat.....	2
8.	Officiels lors des événements	2
9.	Réglementation applicable et préséance	3
10.	Amendement à la réglementation	3
11.	Nomenclature des catégories Coupe de Montréal	3
12.	Spécifications pour certaines catégories.....	4
13.	Numéros de compétition	4
14.	Frais d'inscription au championnat et aux événements.	5
15.	Format des événements.....	5
16.	Procédure d'inscription	5
17.	Déclaration volontaire de pré-inspection technique	5
18.	Spécifications pneus.....	5
19.	Réclamation moteur.....	6
20.	Règle du silence.....	7
21.	Éligibilité à prendre part à une course pré-finale ou une finale.....	7
22.	Transpondeurs	8
23.	Marquage des moteurs et pneus	8
24.	Procédure à la fin d'une course finale.....	8
25.	Tableau d'affichage officiel	8
26.	Essence.....	8
27.	Caméras.....	8
28.	Droit à l'image	9
29.	Cérémonie du podium	9
30.	Interprétation.....	9

1. Le championnat de la Coupe de Montréal

Le championnat de la Coupe de Montréal et ses événements sont organisés par le Club de Karting de Montréal avec les circuits SRA Karting International, SH Karting, ICAR Karting et de l'Académie de Karting Jim Russell.

Coordonnateur du championnat: Patrick Moreau

2. Sanction

Le championnat est sanctionné par Karting Québec.

3. Demandes relatives à la série

Par courriel: pmoreau@srakarting.com

Par téléphone: Patrick Moreau 1-514-312-1711 # 223

Site internet du Championnat : www.coupedemontreal.com

4. Calendrier du championnat

Le championnat comporte six manches.

Manche	Date	Circuit	Ville
1	6 mai	SH Karting	Mont St-Hilaire
2	3 juin	Académie de Karting Jim Russell	St-Roch-de-L'Achigan
3	1 ^{er} juillet	ICAR Karting	Mirabel
4	22 juillet	ICAR Karting	Mirabel
5	25 août	SH Karting	Mont St-Hilaire
6	30 septembre	Académie de Karting Jim Russell	Mont-Tremblant

5. Esprit sportif des Pilotes, Équipes et Parents.

Tous les participants, incluant les compétiteurs, pilotes, équipiers et parents/tuteurs doivent se comporter selon les plus hauts standards de bon comportement et d'esprit sportif, particulièrement dans leurs relations avec les autres participants, les officiels, les commanditaires et leurs produits, de manière à ne pas porter préjudice à la réputation du championnat de la Coupe de Montréal, Karting Québec, les promoteurs, les organisateurs ou même du sport du karting en général.

L'esprit sportif est l'expression de la conduite et du comportement d'une personne participant à un sport. À titre d'exemple, la justice, le respect des autres compétiteurs et l'élégance dans la victoire comme dans la défaite.

Aucune invective envers les officiels ou d'autres participants ne sera tolérée. Les concurrents, les pilotes et les parents / tuteurs sont responsables en tout temps pour la conduite de leurs pilotes, membres d'équipage et les invités. Toute violation de ce règlement est directement imputables au participant et / ou au pilote.

Les cris, les hurlements, les altercations physiques, l'intimidation, soit directement lors d'un événement ou sur les réseaux sociaux sont considérés comme des violations de la présente réglementation.

La violation du présent règlement peut entraîner des pénalités, incluant la perte de points au championnat, la suspension des privilèges de compétition, amendes ainsi que l'exclusion d'une session, d'un événement ou même du Championnat.

6. Prix pour les événements et championnat

Prix de championnat

À la fin de la saison, les trois premiers pilotes au classement général de la Coupe de Montréal dans chacune des catégories recevra un trophée.

Des prix additionnels pourront s'ajouter en cours de saison.

Prix lors des événements

Les pilotes ayant terminé à la première, la deuxième et la troisième place des courses finales pour chacun des événements recevra un trophée.

Des prix additionnels pourront s'ajouter lors de chacun des événements.

Tous les prix, que ce soit de championnat ou d'événement doivent être acceptés tel quel et sont non-transférables.

7. Système de pointage du championnat

Qualifications	
Pos	Pts
1 ^{ère}	5

Pré-finale			
Pos	Pts	Pos	Pts
1	50	6	25
2	45	7	20
3	40	8	15
4	35	9	10
5	30	10	5

Finale									
Pos	Pts	Pos	Pts	Pos	Pts	Pos	Pts		
1	200	11	102	21	50	31	28		
2	180	12	96	22	46	32	27		
3	170	13	90	23	42	33	26		
4	160	14	84	24	40	34	25		
5	150	15	78	25	38	35	24		
6	142	16	72	26	36	36	23		
7	134	17	66	27	34	37	22		
8	126	18	62	28	32	38	21		
9	118	19	58	29	30	39	20		
10	110	20	54	30	29	40	19		

Le classement final pour chacune des catégories retiendra les 5 meilleurs événements auquel le pilote aura participé (1 « joker »). Le joker peut être utilisé pour la dernière manche du championnat seulement si le pilote s'est inscrit et a participé à l'événement.

8. Officiels lors des événements

Commissaire:	Annikim Comtois	Directeur de course:	Steven Hubert
Commissaire adjoint:	Patrick Moreau	Préposé au départ :	A.S.R.Q.
Inspecteur technique Chef:	Charles-Antoine Bonin	Chronométrateur chef:	Pénélope Comtois
Préposés à la fausse grille:	Association Amateurs de Course Automobile (A.A.C.A.)		
Signaleurs:	Association des signaleurs de la région du Québec (A.S.R.Q.)		

9. Réglementation applicable et préséance

Les événements seront gérés conformément à la réglementation:

1. 2018 ASN Canada FIA Regulation
Book 1 – Sporting Regulation
Book 2 – Technical Regulation
Disponible sur le site www.asncanada.ca
2. 2018 Règlements Karting Québec
Livre 1 - Réglementation sportive
Livre 2 – Réglementation Technique
Disponibles sur le site www.kartingquebec.ca
3. La réglementation du Challenge Rotax MAX – pour les catégories Rotax
Disponible sur le site www.maxchallenge.ca
4. La réglementation ASN Briggs & Stratton pour les catégories Briggs & Stratton
Disponible sur le site www.asncanada.com pour la version anglaise
Disponible sur le site www.kartingquebec.ca pour la version française.

La réglementation doit être appliquée dans l'ordre suivant

- a) La réglementation de karting 2018 d'ASN Canada FIA.
- b) Les bulletins émis par ASN Canada FIA.
- c) La réglementation 2018 de Karting Québec
- d) Les bulletins émis par Karting Québec
- e) La réglementation canadienne du Challenge Rotax Max et ses bulletins.
- f) La réglementation ASN Briggs & Stratton Regulations et ses bulletins.
- g) La présente réglementation du Championnat de la Coupe de Montréal.
- h) Les bulletins officiels de la Coupe de Montréal émis avant et aux événements.
- i) Toute instruction émise par un officiel approuvé.

Aucune réclamation basée sur le manque de connaissance de la réglementation ne sera retenue.

10. Amendement à la réglementation

À partir du moment où un événement officiel a débuté, tout amendement relatif à la réglementation et à l'horaire d'un événement peut seulement être fait par le commissaire conformément à la réglementation.

11. Nomenclature des catégories Coupe de Montréal

Catégories	Licence minimale	Age	Règles moteur	Poids kg	Poids lbs
Rotax DD2	Club A	15 ans et plus. Le pilote doit être né en 2003 ou avant	CRM	173	381
Rotax MAX	Club B	14 ans et plus. Le pilote doit être né en 2004 ou avant	CRM	165	364
Rotax MAX Masters	Club B	30 ans et plus. Le pilote être né en 1988 ou avant.	CRM	170	375
Rotax DD2 Masters	Club A	32 ans et plus. Le pilote être né en 1986 ou avant.	CRM	180	397

Rotax MAX Junior	Club C	12 – 15 ans. Le pilote doit être né en 2003, 2004, 2005 ou 2006.	CRM	145	320
Rotax Micro-Mini*	Club C	8 – 13 ans. Le pilote doit être né en 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 ou 2010.	CRM	120,2	265
Briggs & Stratton LO206 Cadet	Club C	8 – 11 ans. Le pilote doit être né en 2007, 2008, 2009 ou 2010.	B&S LO206	120,2	235
Briggs & Stratton LO206 Junior	Club C	9 – 15 ans. Le pilote doit être né en 2003, 2004, 2006, 2006, 2007, 2008 ou 2009	B&S LO206	136	300
Briggs & Stratton LO206 Senior	Club B	14 ans et plus. Le pilote doit être né en 2004 ou avant.	B&S LO206	154	340
Briggs & Stratton LO206 Masters	Club B	14 ans et plus. Le pilote doit être né en 2004 ou avant	B&S LO206	170	375
Open Shifter	Club A	15 ans et plus. Le pilote doit être né en 2003 ou avant.	Voir 12.3.	174,6	385
Open Shifter Masters	Club A	32 ans et plus. Le pilote doit être né en 1986 ou avant.	Voir 12.3.	183,7	405

- * Notes : 1. Le poids doit être mesuré à un événement en kilogrammes ou en livres mais pas les deux.
2. Micro MAX et Mini MAX n'est qu'une seule catégorie utilisant la réglementation technique de la catégorie Mini MAX.

12. Spécifications pour certaines catégories

12.1 Briggs & Stratton Cadet

Les règles techniques de la catégorie Briggs & Stratton Cadet avec les différences suivantes :

- Guillotine carburateur (« slide ») : rouge
- Embrayage : Noram GE72 (ressorts rouges)
- Ratio engrenage : Pignon – 17 Couronne – 56
- Pas de chaîne (« pitch ») : 35
- Châssis 950 mm

12.2 Rotax Micro-Mini MAX ratio d'engrenage

L'un ou l'autre des rapports d'engrenage suivant est obligatoire :

a) Pignon : 12 Couronne : 76 ou b) pignon : 13 et Couronne : 82

12.3. Open Shifter / Open Shifter Masters

Les moteurs acceptés pour les catégories Shifter sont les moteurs de karting 125 cc à 6 vitesses KZ ou ROK. Le règlement technique pour les catégories KZ est celui de la CIK et pour les ROK, c'est celui de ROK CUP USA 2018 pour la partie technique du moteur et de ses accessoires exclusivement.

13. Numéros de compétition

Tous les karts doivent avoir un numéro unique composé de trois chiffres à l'exception de la catégorie Micro MAX. Le premier chiffre doit correspondre au tableau suivant. Aucune lettre n'est autorisée. Le détenteur d'un numéro de compétition national réservé auprès d'ASN Canada FIA a préséance si deux pilotes ont le même numéro.

Numéros	Catégorie	Numéros	Catégories
1-99	Briggs & Stratton Cadet	500	Rotax DD2 Masters
100	Rotax Micro - MiniMAX	600	Briggs & Stratton Junior
200	ROTAX Junior MAX	700	Briggs & Stratton Senior
300	Rotax MAX & MAX Masters	800	Briggs & Stratton Masters
400	Rotax DD2	900	Open Shifter & Shifter Masters

14. Frais d'inscription au championnat et aux événements.

Il n'y a pas de frais d'inscription pour le championnat. Lors des événements, les frais d'inscriptions sont de quatre-vingt-dix dollars (90,00\$), plus les taxes applicables.

15. Format des événements

Les événements se déroulent sur le format d'une journée, généralement le dimanche. Voir exceptions dans le calendrier. Selon le circuit hôte, il pourra y avoir des pratiques libres la veille ou dans les journées précédant l'événement.

<i>Horaire typique</i>	
Avant-midi	Pratiques Qualifications
Après-midi	Pré-finales Finales Podiums

Note : l'exemple ci-dessus est à titre informatif seulement. L'horaire officiel sera inclus dans le règlement particulier de chacun des événements et pourra être modifié lors de l'événement selon le nombre de pilotes participants.

16. Procédure d'inscription

16.1. Inscriptions en ligne

L'organisation du Championnat de la Coupe de Montréal tentera de mettre en ligne une procédure d'inscription en ligne afin d'accélérer le processus d'inscription et libérer les participants de ces formalités le matin de la course. Le tout reste à être confirmé.

16.2. Inscriptions sur place

Il est possible de s'inscrire dans les jours précédant l'événement au circuit hôte et la journée de l'événement selon l'horaire prévu dans le règlement particulier.

16.3. Décharge de responsabilité

Tous les participants et équipiers doivent lire et signer la décharge de responsabilité. Aucun participant non enregistré et/ou n'ayant pas signé la décharge entrer en piste lors de l'événement et ce, jusqu'à ce qu'il ait dûment complété la procédure d'inscription et signé tous les documents requis.

17. Déclaration volontaire de pré-inspection technique

Lors des journées de course, le participant devra remettre sa déclaration volontaire de pré-inspection technique dûment complétée à l'aire d'inspection technique selon l'horaire prévu au règlement particulier. Il recevra alors un autocollant en échange. Cet autocollant devra être apposé sur le panneau frontal du kart. Si un pilote se retrouve en piste sans avoir l'autocollant approprié, il s'expose à une pénalité.

Tous les karts doivent avoir leur numéro de kart avant d'entrer en piste pour toute session, incluant lors des pratiques non-officielles préalables à l'événement.

Il est de la responsabilité du compétiteur de s'assurer que leur kart respecte toutes les exigences techniques pour leur catégorie tout au long de l'événement. Les officiels peuvent procéder à l'inspection technique du kart et de l'équipement de course du pilote en tout temps.

18. Spécifications pneus

Pour toutes les catégories, seuls les pneus avec code à barre peuvent être utilisés. Les codes à barre doivent être lisibles par le scanner à pneus. Les pneus n'ayant pas au minimum un code à barre lisible seront refusés.

a) **Pneus secs**

Tous les pneus seront marqués manuellement et/ou électroniquement. Le pilote désirant utiliser des pneus neufs lors de l'événement devra se les procurer auprès du circuit hôte. Le pilote désirant utiliser des pneus usagés devra tout de même faire marquer ses pneus selon l'horaire prévu. Les faux pneus usagés (ex. ceux n'ayant pas complété un cycle de chauffe) peuvent être refusés pour le marquage à titre de pneus usagés.

b) **Pneus de pluie** – Les participants doivent acquérir leurs pneus de pluie auprès du revendeur de leur choix. Le marquage des pneus de pluie sera fait avant leur utilisation ou après la première utilisation selon l'horaire de l'événement ou les instructions de la part des officiels lors de l'événement.

c) **Toutes les catégories** : Un seul jeu de pneus secs et de pluie est autorisé par jour, la quantité de pneus de pluie pouvant toutefois être modifiée par les officiels de l'événement dépendamment de la météo ou de la condition de la piste.

Catégorie	Type	Make	Modèle	Avant	Arrière
Rotax DD2	Sec	Vega MAXOne	Bleu	10x4.50-5	11x7.10-5
	Pluie	Vega MAXOne	W5	10x4.20-5	11x6.00-5
Rotax DD2 Masters	Sec	Vega MAXOne	Bleu	10x4.50-5	11x7.10-5
	Pluie	Vega MAXOne	W5	10x4.20-5	11x6.00-5
Rotax MAX	Sec	Vega MAXOne	Bleu	10x4.50-5	11x7.10-5
	Pluie	Vega MAXOne	W5	10x4.20-5	11x6.00-5
Rotax Masters	Sec	Vega MAXOne	Bleu	10x4.50-5	11x7.10-5
	Pluie	Vega MAXOne	WS	10x4.20-5	11x6.00-5
Rotax Junior MAX	Sec	Vega MAXOne	Bleu	10x4.50-5	11x7.10-5
	Pluie	Vega MAXOne	W5	10x4.20-5	11x6.00-5
Rotax Micro/Mini MAX	Sec	Vega MAXOne	Bleu	10x4.60-5	10x4.60-5
	Pluie	Vega MAXOne	W5	10x4.20-5	11x6.00-5
Briggs & Stratton Junior, Senior, Masters	Sec	Vega MAXOne	Bleu	10x4.60-5	11x6.50-5
	Pluie	Vega MAXOne	V5	10x4.20-5	11x6.00-5
Briggs & Stratton Cadet	Sec	Vega MAXOne	Bleu	10x4.60-5	10x4.60-5
	Pluie	Vega MAXOne	V5	10x4.20-5	10x4.20-5
Shifter Open / Shifter Masters	Sec	Vega MAXOne	Violet	10x4.50-5	11x7.10-5
	Pluie	Vega MAXOne	W5	10x4.20-5	11x6.00-5

19. Réclamation moteur

Une règle de réclamation moteur sera en vigueur pour toutes les catégories sauf la catégorie Shifter Open. Une réclamation moteur peut seulement être faite lors de la journée de compétition.

19.1. Catégories Rotax

Pour les catégories Rotax, la règle de réclamation moteur contenue dans la réglementation 2018 du Challenge Rotax Max canadien s'applique.

19.2. Catégories Briggs & Stratton

Pour les catégories Briggs & Stratton, la règle de réclamation moteur est la suivante :

19.2.1. Le compétiteur voulant faire une réclamation moteur doit être inscrit dans la même catégorie. Ils peuvent seulement réclamer le moteur du gagnant de la course finale de leur catégorie. Un compétiteur ne peut faire plus

d'une réclamation pour la saison. Un compétiteur ou un de ses représentants ne peut réclamer son propre moteur. Un moteur réclamé NE PEUT être réclamé, ni utilisé, par un pilote s'étant fait réclamer ledit moteur au cours de la même saison.

19.2.2. Le compétiteur qui réclame un moteur doit donner un avis écrit au Commissaire et à l'inspecteur technique de l'événement avant que le pilote gagnant ait quitté l'aire d'inspection technique et doit être accompagné du paiement complet.

19.2.3. Le prix pour réclamer un moteur Briggs & Stratton est de neuf cent cinquante dollars (950.00\$), représentant le prix de remplacement du moteur et des accessoires normalement inclus dans la boîte lors de l'achat, plus les taxes applicables. Le montant doit être payé comptant lors du dépôt de la réclamation.

19.2.4. Un moteur ne peut être réclamé qu'une seule fois au cours d'un événement. Si plus d'une réclamation est faite pour un moteur, la réclamation du pilote ayant obtenu le pire résultat lors de la finale aura préséance. Le commissaire de l'épreuve conservera l'argent jusqu'à ce que le moteur réclamé soit inspecté pour sa conformité. L'inspection du moteur réclamé se fait selon la réglementation Briggs & Stratton d'ASN Canada FIA et ne peut pas être évité.

19.2.5. Le moteur du pilote gagnant doit être soumis à l'inspection technique d'usage après la finale. En plus du pilote gagnant (ou de son représentant), le réclamant peut assister à l'inspection. S'il y a plus d'un réclamant, seul le pilote ayant préséance peut assister à cette inspection.

19.2.6. Si le moteur réclamé est jugé conforme :

- a) Le moteur réclamé sera remis au réclamant;
- b) Le réclamant recevra tous les items qui se retrouvent dans une boîte neuve d'un moteur LO206;
- c) Tous les composants extérieurs sont sujets à inspection mais doivent être remis au réclamé; et
- d) Le montant déposé avec la réclamation sera remis au réclamé.

19.2.6. Si le moteur réclamé est jugé non-conforme:

- a) L'inspecteur doit confisquer toutes les pièces illégales du moteur réclamé et les pièces connexes;
- b) Le réclamant aura alors le choix d'accepter le moteur (sans les pièces illégales) au même prix ou d'annuler la réclamation et de reprendre son argent; et
- c) Au cas où le réclamant choisi de reprendre son argent, le droit de réclamation s'éteint et aucune autre réclamation ne peut être fait lors de cet événement sur le moteur en question.

19.2.7. Le refus de remettre le moteur, la destruction ou le retrait de pièces ou tout manque de coopération sera interprété comme étant un aveu de l'illégalité du moteur et entrainera automatiquement l'exclusion du pilote des résultats par les officiels de l'événement. Un rapport de refus devra être envoyé à Karting Québec le plus tôt possible après l'événement où des sanctions additionnelles pourront être prises contre le pilote.

19.2.8. Le moteur réclamé est vendu au réclamant « tel quel » sans aucune garantie que ce soit. De plus, la déclaration de conformité lors de l'inspection technique d'après course porte seulement sur les éléments du moteurs vérifiés lors de cette inspection et n'offre aucune garantie quant aux autres pièces ou accessoires non-vérifiés.

20. Règle du silence

La règle du silence s'applique pour toutes les catégories pour chacun des événements, sauf indications contraires.

21. Éligibilité à prendre part à une course pré-finale ou une finale

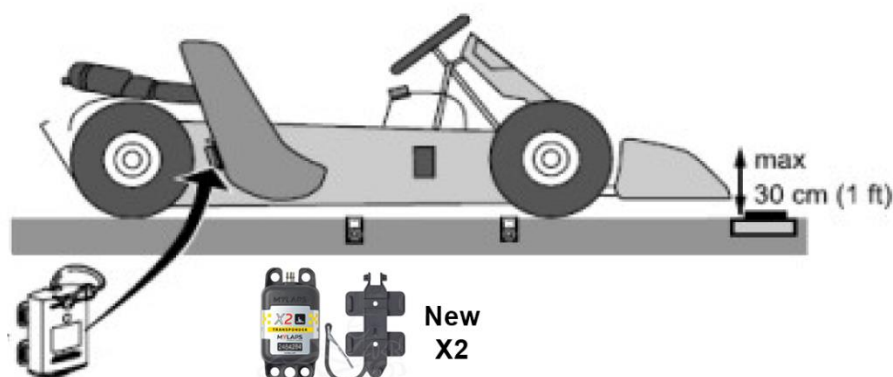
Tous les inscrits doivent prendre part à la qualification de leur catégorie. Un pilote qui n'a pas participé à la qualification n'est pas éligible à la course pré-finale. Dans des cas exceptionnels, le Commissaire peut, à son entière discrétion, étudier un cas particulier et faire une exception.

Tous les inscrits qualifiés pour la course pré-finale doivent participer à la pré-finale dans leur catégorie. Un pilote qui n'a pas pris part à la pré-finale n'est pas éligible à participer à la course finale. Le Commissaire peut, à son entière discrétion, étudier un cas particulier et faire une exception.

Le résultat de la course pré-finale déterminera la grille de départ de la course finale.

22. Transpondeurs

Chaque kart doit être équipé d'un transpondeur compatible avec les systèmes de chronométrage AMB / Mylaps avec un support d'installation. Le transpondeur doit être installé suivant les instructions du fabricant de AMB / Mylaps, dans le bon sens vertical. Aucun élément et/ou poids ne doit être installé entre le transpondeur et le sol.



Les organisateurs ont un nombre limité de transpondeurs disponibles pour la location (voir le règlement particulier de chacun des événements). Toutefois, il est fortement recommandé que les compétiteurs achètent leur propre transpondeur.

Il appartient au pilote de s'assurer que son transpondeur est installé conformément aux instructions ci-haut et est fonctionnel avant chacune des sessions en piste. Les organisateurs, ni les officiels, ne sont responsables de la défaillance d'un transpondeur, qu'il appartienne au pilote ou qu'il soit loué durant un événement. Un kart équipé d'un transpondeur non fonctionnel ou installé incorrectement est considéré comme un kart sans transpondeur.

Les pilotes devront enregistrer le numéro de leur transpondeur, qu'il s'agisse de leur transpondeur personnel ou loué, sur leur formulaire d'inscription ou au plus tard durant les heures d'inscription.

23. Marquage des moteurs et pneus

Les moteurs et pneus seront marqués, manuellement ou électroniquement, avant ou après la séance de qualification selon l'horaire de l'événement. Il est de la responsabilité du pilote de s'assurer que leur moteur et pneus ont été marqués avant de quitter l'aire de marquage.

24. Procédure à la fin d'une course finale

Les trois (3) premiers de chacune des courses finales doivent se présenter au Parc Fermé et y demeurer jusqu'à ce qu'ils soient relâchés par les inspecteurs techniques.

25. Tableau d'affichage officiel

La position du tableau d'affichage officiel sera spécifiée dans le règlement particulier de l'événement.

26. Essence

Le règlement particulier de l'événement publié avant chacune des manches indiquera la source d'approvisionnement officiel pour l'essence.

Exception : l'essence pour les catégories Shifter Open et Shifter Open Masters est libre.

27. Caméras

Les organisateurs peuvent utiliser un système d'assistance vidéo pour les officiels. Un pilote et/ou équipier ne peut requérir de voir les images provenant du système. Toutefois, le Commissaire peut décider, à son entière discrétion, de montrer les images vidéos ou fixes au pilote si la situation et le temps le permet.

Les pilotes peuvent installer une caméra sur son kart conformément à la réglementation. Toutefois, ces vidéos ou images sont pour une utilisation personnelle ou pour fins d'entraînement seulement. Ces vidéos ou images ne

peuvent être soumises à l'appui d'un Protêt ou d'un Appel. Aussi, elles ne doivent pas être utilisées publiquement (ex. réseaux sociaux) afin de contester une décision d'un officiel, auquel cas, le pilote s'expose à une pénalité.

28. Droit à l'image

Toute personne, incluant compétiteurs, équipiers ou membres de la famille qui entre sur le site d'un événement de la Coupe de Montréal donne le droit aux organisateurs de la Coupe de Montréal d'utiliser des images ou vidéos prises durant un événement pour des fins de promotion, publicité et marketing.

29. Cérémonie du podium

Les gagnants des prix et trophées doivent se présenter à la cérémonie du podium vêtu de leur combinaison de course, fermée. Un pilote ne pouvant se présenter à la cérémonie du podium et ayant une bonne raison doit en informer le commissaire avant la cérémonie. Le défaut de respecter la présente procédure expose le compétiteur à une pénalité.

30. Interprétation

Une version anglaise du présent document est disponible. En cas de disparités entre les deux versions, la version française prévaudra.